

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

**09 décembre 2025  
11h30**

### Commission Locale de l'Eau

Etaient présents :

**Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux :**

Jean-Patrick MASSON (SBO), Jean-Pierre PERROT (CCOM), Hugues ANTOINE (CC Auxonne-Pontailler-Val de Saône), Denis MYOTTE (CC Pouilly-Bligny), Guy MORELLE (CC Plaine Dijonnaise)

**Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et association :**

Laure OHLEYER (CA/OUGC), Pascal CHADOUEUF (syndicat des irrigants), André PARIS (FNE),

**Collège des représentants de l'Etat et Etablissements Publics**

Nathalie VINCENT (VNF), Thierry SILVESTRE (AE RM&C), Jeanne MORIZOT (DREAL), Céline GERMAIN (DDT), Corinne PIOMBINO (DDT),

Etaient excusés ou représentés :

Antoine HOAREAU (Dijon Métropole), Hubert POULLOT (CCGCNSG), Patricia GOURMAND (SIEA Vallée du Suzon), CEN Bourgogne, Guy MOINGEON (SIE Arnay-le-Duc), Gérard CLEMENCIN (UFC Que Choisir 21), Christian JACQUEMIN (Hydrauxois), Raoul de MAGNITOT (syndicat départemental de la propriété agricole), Olivier MEYER (OFB 21), Préfecture de Côte d'Or.

Participaient à la réunion :

Laure BEJOT (directrice SBO)

Pascal VIART (animateur SAGE)

Lisa MUCHEMBLED (animatrice Contrat de Bassin)

Pauline GUYARD (AE RMC)

Monsieur Masson, Président de la CLE de l'Ouche, accueille les participants, ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum nécessaire à la délibération est atteint. Il propose de passer à la présentation des points prévus à l'ordre du jour.

#### 1. Bilan des prélèvements en eau 2024

La présentation du bilan des prélèvements permet de mettre en perspective les volumes prélevables définis dans le règlement du SAGE avec les données fournies par les exploitants des ressources.

Les prélèvements pour l'Adduction d'eau potable (AEP)

A l'échelle du bassin versant, les volumes globaux sont respectés.

Par sous bassin, 3 voient des dépassements réguliers des prélèvements, 2 sont toujours inférieurs aux volumes prélevables.

Les causes de dépassements sont de plusieurs ordres :

- la disponibilité d'une ressource locale de bonne qualité et en quantité suffisante : en 2024, c'est le cas des sources de résurgence (sources du Suzon, Jeute, Morcueil, Corre...) qui ont pu bénéficier des conditions climatiques favorables liées aux précipitations abondantes et régulières. Ces ressources sont alors privilégiées aux importations (Poncey ou Chamboux).
- L'absence d'alternative pour l'alimentation de certains points de distribution, comme pour la source de l'Ouche qui est le seul recours pour certaines communes de tête de bassin.

Les graphiques présentés mettent en perspective les niveaux de prélèvements avec l'atteinte ou non de différents seuils (DOE, débits, réservés...).

#### L'irrigation :

Les volumes consommés sont toujours inférieurs à la demande globale. L'OUGC précise qu'un écrêtement des demandes est réalisé en amont de la demande annuelle de répartition pour respecter le règlement du SAGE. La variabilité des précipitations joue un rôle prépondérant dans la consommation des volumes demandés. Par ailleurs, les arrêtés de restriction pris en période d'étiage limitent les volumes consommés totaux.

#### L'abreuvement du cheptel :

Aucunes données, autres que celles du recensement agricole général de 2020, ne sont disponibles. Quand les animaux sont en stabulation (hiver), ils sont alimentés par le réseau AEP. Les consommations au pré ne peuvent qu'être statistiques. De plus, les pratiques changent et l'installation de puits tend à remplacer l'abreuvement dans les cours d'eau.

#### L'industrie :

Peu de données sont disponibles et la banque de données sur l'eau (BNPE) n'est pas mise à jour régulièrement. Le problème est régulièrement évoqué auprès des services de l'Etat pouvant disposer d'informations, sans avancée significative. Les données présentées datent de 2022.

#### Le canal de Bourgogne :

Compte tenu de la pluviométrie de l'année 2024, les réserves ont été au-dessus de la moyenne tout au long de l'année.

En conclusion, les prélèvements 2024 ont pu localement augmenter par exploitation prioritaire des ressources locales abondantes cette année, permettant d'éviter des importations. Le bassin n'a pas connu de situation d'étiage nécessitant une restriction des usages de l'eau en cours d'année.

#### Discussion :

Question : la baisse des prélèvements au champ captant des Gorgets est-elle en rapport avec l'augmentation des prélèvements sur le Suzon ?

Les ressources de meilleure qualité et les moins couteuses en termes d'exploitation sont privilégiées. Les sources du Suzon sont donc exploitées prioritairement par la métropole dès lors qu'elles sont en capacité de répondre aux besoins. Il est rappelé que le prélèvement est limité non seulement par les autorisations en vigueur, mais également par la capacité de l'aqueduc Darcy qui amène l'eau des sources jusqu'à Dijon.

M. PARIS demande des précisions sur l'impact des prélèvements sur les assecs du Suzon.

M. VIART répond que c'est un peu abordé dans l'étude de 2011 et qui sera questionné dans l'évaluation des impacts dans l'étude en cours.

M. SILVESTRE s'interroge sur la possibilité d'une analyse qualitative, notamment l'impact des restrictions sur les cultures. Les prélèvements étant limités par les VP et les arrêtés de restrictions, quels sont les impacts sur la productivité et sur la qualité, qui peuvent influencer les choix d'assoulements.

Mme OHLEYER indique que sur le retour des producteurs, l'irrigation joue un rôle majeur dans la qualité des produits qui sont soumis aux cahiers des charges des filières. Elle reste un levier essentiel au développement des productions agricoles locales. Elle rappelle que l'organisme unique de gestion collective (OUGC) réduit systématiquement les volumes demandés par l'ensemble des irrigants pour être conforme au SAGE.

M. PARIS demande quel est l'impact des prélèvements pour l'irrigation.

M. VIART répond que le piézomètre de référence utilisé se situe entre Trouhans et Les Maillys et que les données de suivi sont disponibles sur le site ADES ([https://ades.eaufrance.fr/Fiche/PtEau?Code=05273X0134/F1#mesures\\_stats\\_2](https://ades.eaufrance.fr/Fiche/PtEau?Code=05273X0134/F1#mesures_stats_2)). Les relevés des

moyennes mensuelles interannuelles montrent un battement très faible de la nappe (environ 40 cm) qui se cantonne entre le plus haut niveau connu et les moyennes mensuelles.

M. PARIS s'interroge sur le manque de données des prélèvements industriels.

Mme MORIZOT indique que les volumes prélevés étant déclaratifs, on peut s'interroger sur la fiabilité des données. Elle souligne également un faible suivi des déclarations, le service privilégiant les contrôles ICPE. Une coordination DREAL/DDPP est à renforcer.

M. MASSON insiste sur la nécessité d'obtenir à minima les volumes des gros consommateurs.

## **2. Contrat de bassin 2026-2029**

Mme MUCHEMBLED présente le projet de Contrat de bassin 2026-2029 (Voir présentation en pièce jointe)

Monsieur SILVESTRE remercie le SBO pour ce projet équilibré avec à la fois une approche immédiate avec des opérations concrètes et une approche de longs termes avec des études comme le Plan de Gestion Stratégique des zones humides et l'étude de définition des espaces de bon fonctionnement qui permettront de dégager des stratégies et opérations dans le cadre d'une réflexion territoriale de plus longs termes.

La partie communication du contrat sera revue et complétée dans le cadre de l'animation du PAO 2025-2035. L'action cartographie des haies est retirée pour éventuellement être travaillée dans le cadre du PAO.

L'Agence de l'eau sollicitera l'Etat après les dernières petites corrections à apporter au programme et pourra le valider d'ici 1 mois.

Vote : Le projet de contrat de bassin est adopté à l'unanimité des votants.  
La délibération prend en compte les modifications apportées en réunion.

Concernant l'animation du PAO 2025-2035, Monsieur Masson sollicite l'Agence de l'eau sur la réponse attendue quant aux financements des postes. Monsieur SILVESTRE répond que la réponse de l'Agence de l'eau devrait parvenir au SBO courant semaine 51.

## **3. Bilan de la situation hydrologique 2025**

Le bilan aborde l'ensemble des compartiments du grand cycle de l'eau.  
(voir la présentation jointe en annexe)

L'année 2025 a présenté des cumuls de précipitations proches de la moyenne interannuelle avec un léger déficit à partir de la fin mars. Toutefois, les précipitations hebdomadaires assez régulières ont permis de limiter l'étiage.

### Eaux superficielles :

La situation d'étiage s'est amorcée relativement tard malgré la vulnérabilité du bassin de l'Ouche. A noter la panne du radar de la station de mesure du SBO à Oucherotte qui n'a pas permis de suivre l'étiage sur le sous bassin de l'Ouche amont.

Les points de vulnérabilité restent Pont-de-Pany avec la zone de pertes qui ne reviennent à l'Ouche qu'à hauteur de la source de Morcueil, et Trouhans du fait de l'infiltration des eaux de l'Ouche vers la nappe alluviale. L'infiltration est d'autant plus importante que les matériaux du lit ont été décolmatés par les crues (crue du 1<sup>er</sup> avril 2024 notamment).

Le franchissement des seuils d'alerte à Plombières et d'alerte renforcée à Trouhans ont conduit à des restrictions d'usages de l'eau qui ont été levés le 12 septembre.

Eaux souterraines :

Le niveau des nappes s'est globalement bien maintenu en 2025 malgré un système réactif lié au fonctionnement du karst.

Le piézomètre ayant approché la moyenne minimum mensuelle est celui de Messigny-et-Vantoux, aval de la nappe du Suzon.

Barrages réservoirs du canal de Bourgogne :

Avec un niveau de remplissage très satisfaisant en début d'année, la vidange a été plus soutenue que la moyenne au cours de la saison de navigation. Après un léger rebond début octobre, la vidange de Panthier en vue des travaux de 2026 réduit significativement les volumes totaux stockés.

Au cours de la discussion qui suit, il est souligné que l'ajout des graphiques mettant en perspectives les données disponibles sur le site ADES et les caractéristiques des points de mesures (profondeur des puits) a vocation à replacer les variations de niveaux dans le profil global afin d'objectiver la représentation et les analyses qui peuvent en découler.

L'assemblée n'ayant plus de questions, le Président clôture la réunion.

